

## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 JANVIER 2016

**PROCÈS-VERBAL**, d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures tenue le 25 janvier 2016, à 19 h 30, 200, route de Fossambault.

Sont présents :

M. Sylvain Juneau, maire  
M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1  
Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2  
Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3  
M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5  
M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

Vacance :

District numéro 4

Formant le quorum sous la présidence du maire, M. Sylvain Juneau.

Sont également présents :

M. Robert Doré, directeur général  
M<sup>e</sup> Daniel Martineau, greffier  
M<sup>e</sup> Olivier Trudel, greffier adjoint

---

## PROCÈS-VERBAL

---



### OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 31, le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.



### AVIS DE CONVOCATION

Rapport verbal du greffier adjoint voulant que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire ait été signifié à chaque membre du conseil municipal dans les délais légaux.



2016-035

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6  
APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3  
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Point retiré et reporté à une séance ultérieure

- Mairie – Suspension des rémunérations additionnelles versées aux conseillers

Ont voté pour : Mmes France Hamel, Lise Lortie,  
MM Denis Côté, Guy Marcotte et Louis Potvin

A voté contre : M. Sylvain Juneau

Adopté à la majorité



### PROPOSITIONS



**MAIRIE – SUSPENSION DES RÉMUNÉRATIONS ADDITIONNELLES VERSÉES AUX CONSEILLERS**

RETIRÉ



2016-036

**MANDAT – SOUTIEN JURIDIQUE AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6  
APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2  
ET RÉSOLU :

QU'un avis juridique soit demandé à la firme Fasken Martineau pour définir la possibilité pour un conseiller d'obtenir un soutien juridique et de quelle manière;

QUE les fonds nécessaires soient puisés à même les prévisions budgétaires pour l'année 2016 pour une somme maximale de 5 000 \$.

Ont voté pour : Mmes France Hamel, Lise Lortie,  
MM Denis Côté, Guy Marcotte et Louis Potvin

A voté contre : M. Sylvain Juneau

Adopté à la majorité



2016-037

**CONSEIL MUNICIPAL – MANDAT EN JURICOMPTABILITÉ**

CONSIDÉRANT QUE les villes de Saint-Augustin-de-Desmaures et de L'Ancienne-Lorette contestent ensemble leurs quotes-parts d'agglomération;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil est d'avis qu'il y ait lieu de continuer cette poursuite en collaboration avec la Ville de L'Ancienne-Lorette sous réserve de la possibilité de reconsidérer cette décision advenant une proposition conforme aux intérêts de notre Ville ou d'une opinion favorable de M. François DesRosiers;

CONSIDÉRANT QUE par le passé, les deux villes ont engagé des experts distincts ce qui augmente les frais, peut amener à des problèmes de coordination et des divergences d'opinions entre experts et va à l'encontre des principes du nouveau *Code de procédure civile* en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6  
APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2  
ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures mette fin au mandat de QUOTIENT juricomptables donné par la résolution RVSAD-2011-4862, et donne mandat, jusqu'à concurrence d'une dépense maximale de 250 000 \$ incluant les taxes, à la firme Deloitte de préparer le rapport d'expertise et d'agir à titre d'expert dans la poursuite relative aux quotes-parts d'agglomération intentée en Cour supérieure (C.S.Q. 200-17-01410-112);

QUE demande soit faite à QUOTIENT de transmettre à Deloitte tous ses travaux, documents et renseignements en sa possession;

QUE la firme QUOTIENT cesse, à compter de l'avis qui lui sera donné, tout travail professionnel sous réserve de ce qui sera requis pour collaborer à la transmission du contenu des travaux et des documents en sa possession, ce travail pouvant inclure les rencontres jugées utiles par Deloitte;

QUE demande soit faite au Directeur général d'aviser sans délai, verbalement et par écrit, les deux (2) firmes mentionnées et de faire rapport à tous les membres du conseil;

QUE le Maire et le Directeur général soient autorisés à signer la lettre-mandat qui sera présentée par la firme Deloitte.

Ont voté pour : Mmes France Hamel, Lise Lortie,  
MM Denis Côté, Guy Marcotte et Louis Potvin

A voté contre : M. Sylvain Juneau

Adopté à la majorité



2016-038

**DÉSIGNATION DE SIGNATAIRE POUR LES ACTES NOTARIÉS DANS LE CADRE DE LA RÉFECTION DU 3<sup>E</sup> RANG, PHASE 1 – ABROGATION DE LA RÉOLUTION NO RVSAD-2015-8814**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1  
APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6  
ET RÉSOLU :

D'autoriser le maire et le greffier à signer un acte de vente entre la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures et Mme Thérèse Roy par lequel la Ville acquiert le lot 5 521 002, cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, pour un montant de 300 \$ selon les conditions substantiellement conformes au projet de contrat joint au mémoire MVSAD-2015-6061;

D'abroger la résolution RVSAD-2015-8814.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-039

#### LES TERRASSES DU SÉMINAIRE – PROLONGEMENT D'AQUEDUC

Considérant que le promoteur entend procéder à la construction sur les terrains portant les numéros de lots 4 966 538, 5 210 773, 5 210 774, 5 210 775, 5 345 116 (P-33813) et 5 754 694 (PC-37109) du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, d'une conduite d'aqueduc à partir de deux (2) points de branchement au réseau municipal existant sur la rue Lionel-Groulx, dans le but de boucler l'alimentation de bouches incendies et ceci afin d'améliorer la protection incendie des bâtiments et éventuellement, desservir un bâtiment à venir;

Considérant que les travaux comprendront également la mise en place de conduites d'égouts pluviaux et domestiques à partir de points de branchement sur les réseaux municipaux existants. Les travaux se feront sur une longueur approximative de 310 m linéaires.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6  
APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2  
ET RÉSOLU :

QUE municipalité s'engage, à ses frais, à entretenir et à maintenir les conduites d'aqueduc, d'égouts sanitaires et pluviaux et leurs accessoires, le tout tel que sera établi dans un acte notarié déterminant les paramètres de la servitude que sera accordée à la municipalité par le propriétaire;

QUE le greffier soit autorisé à attester que la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures ne s'oppose pas à la délivrance de l'autorisation.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



#### PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS (15 MINUTES)

Il a été convenu de prolonger la période de questions.



#### DIVERS



2016-040

#### CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3  
APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1  
ET RÉSOLU :

De clôturer la séance de ce 25<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2016 à 20 h 14.

  
Sylvain Juneau, maire

  
Daniel Martineau, greffier

